



Envoyé en préfecture le 30/06/2023  
Reçu en préfecture le 30/06/2023  
Publié le  
ID : 081-218103257-20230628-DELIB\_23\_2023-DE

**DELIB 23-2023**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES**  
**Séance du 28 juin 2023 à 19h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et huit juns à 19 h 02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

**Présents :** Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Maud FLAMANT et Arlette GLORIA  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Jean-Michel MAUREL, Manuel GONCALVES, Rodolphe DUCAMP, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU

**Excusés :** Mme Marie-France ALRIC pouvoir à M. Rodolphe DUCAMP, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

**Absent :** Mme Pascale PRADES

**Secrétaire de séance :** Arlette GLORIA

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CCGL, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

**Objet de la délibération : Tarification branchement assainissement collectif construction neuve (hors lotissement)**

M. le maire donne la parole à M. GONCALVES qui s'exprime au nom de l'équipe travaux pour expliquer la tarification envisagée : nous avons fait faire des devis pour de nouveaux branchements, les coûts avoisinent les 4 500€ HT, il semble nécessaire de revoir les participations pour que la commune n'y soit pas de sa poche.

Suite à la proposition de l'équipe travaux :

Monsieur le Maire propose de délibérer pour créer une participation pour le financement de l'Assainissement Collectif sur les constructions neuves hors lotissement :

- Constructions neuves hors lotissement : 4 500.00€ HT

Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstention : 4

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

